

## **Prairies et pâturages secs / prairie de fauche**

Les prairies et pâturages secs constituent des milieux particulièrement riches en biodiversité : ils abritent près de la moitié des espèces de plantes et d'animaux de Suisse, dont plusieurs orchidées et papillons menacés. Malheureusement, 95 % de ces milieux ont disparu de Suisse depuis 1900 (dont 90% durant les soixante dernières années). Plusieurs causes à cela : les remaniements parcellaires, l'urbanisation galopante, et pour une grande part la fertilisation excessive des sols : ces milieux sont en effet souvent engraisés au fumier ou au purin pour augmenter leur productivité. Seules quelques espèces à croissance rapide en profitent, essentiellement des graminées. Elles poussent alors très vite, et empêchent les autres espèces de se développer.

Pour éviter leur disparition complète, la Confédération a procédé à un inventaire des prairies et pâturages secs (actuellement près de 4000 objets répertoriés, représentant 0,7% du territoire national), et publié une ordonnance sur leur protection (OPPS; RS 451.37 du 13 janvier 2010). Cette ordonnance protège les prairies les plus maigres (et donc les plus riches en espèces) qui sont également les plus menacées. Elles sont représentées chez nous par les prairies à brome dressé (*Bromus erectus*). La Chassagne d'Onnens, tout près d'ici, en offre un magnifique exemple, avec plus de 30 ha de pelouses sèches sur sol calcaire, pauvre en azote et bien drainé.

Bien que cette ordonnance ne protège pas les prairies plus grasses, certaines peuvent également abriter une forte biodiversité, pour autant qu'elles soient bien gérées. C'est le cas notamment des prairies à fromental (*Arrhenaterum elatius*), qui poussent sur des sols fertiles et frais, avec une productivité relativement élevée. Les prairies de fauche du Coteau derrière les Remparts en fournissent un bel exemple. A côté du fromental, on y trouve de nombreuses autres graminées comme la fétuque rouge (*Festuca rubra*), la fétuque des prés (*Festuca pratensis*), l'avoine dorée (*Trisetum flavescens*) et le dactyle (*Dactylis glomerata*). Du côté des plantes à fleurs, la marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la sauge (*Salvia pratensis*), l'achillée (*Achillea millefolium*), la scabieuse (*Knautia arvensis*), et la centaurée (*Centaurea jacea*). Ces dernières sont très appréciées des demi-deuils (*Melanargia galathea*), un beau papillon à damiers noirs et blancs.

Pour favoriser la biodiversité, il convient d'appliquer une gestion extensive : une à deux fauches annuelles, suffisamment tardives pour laisser les plantes terminer leur cycle (pas de fauche avant mi-juin). Une fauche haute (10 cm), avec quelques zones refuges (non fauchées chaque année), favorise les insectes et autres invertébrés. Associées à des microstructures (haies, bosquets, murgiers, murs de pierres sèches), ces prairies de fauche représentent un excellent terrain de chasse pour de nombreux prédateurs (reptiles, oiseaux, et mammifères). D'autres conseils utiles sont disponibles sur la [fiche technique D3 du Canton](#).